

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 163

22 janvier 2008

SOMMAIRE

Administration - Organisation - Services		Jaipur Corporation S.A.	7792
.....	7800	Kal'Air	7791
Alimpex S.à r.l.	7816	Kellogg Lux I S.à r.l.	7784
Altadis Luxembourg S.A.	7809	LBREP III Sun & Moon S.à r.l.	7785
Archie S.à.r.l.	7817	Le Beauvoir s.à r.l.	7806
Arte Divani S.à.r.l.	7781	Le Coffre Fort	7816
Auditorium Investments 5 S.à r.l.	7822	Le Grand Bleu S.à.r.l.	7811
Bleu Marine Communication	7824	Luisante S.A.	7809
Boat Business International	7779	Lux-Italceram	7780
Bonar International S.à.r.l.	7799	Luxpri Center S.A.	7794
Caplan S.A.	7805	M.C.B. S.à.r.l.	7796
CitiMoney S.A.	7780	Millilux S.à r.l.	7818
Compagnie des Bois Tropicaux (C. B. T.)	7818	Millipart S.à r.l.	7818
.....		Millipore S.à r.l.	7805
Delemontes Luxembourg S.A.	7811	Mobileo S.A.	7810
Dupont-Eubelen Patrimoine S.A.	7817	Multiplex Developments 1 Luxembourg	
EAVF Artemis 3 S.à r.l.	7801	S.à r.l.	7801
Ekinox S.P.F.	7781	National Cutting Horse Association of Lu-	
Empha S.A.	7809	xembourg	7819
European Radial Tyre Technology Deve-		Pluri-Promotions S.A.	7792
lopment Corporation S.à r.l.	7822	Rock Ridge RE 34 S.à r.l.	7781
Eurorésidence International S.à.r.l.	7804	Saabour S.à r.l.	7800
Experian Luxembourg Investments S.à r.l.	7785	Saint Quentin S.A.	7779
.....		SCI Les Freesias	7812
Eyes S. à r.l.	7798	Sellin Properties S.à r.l.	7801
F2C Express S.à r.l.	7778	Socama S.A.	7795
Fewa S.A.	7807	Solid S.A.	7784
Finaco S.A.	7814	Stäreplaz	7783
Finvesta S.A.	7815	T.M.H. Web Invest S.A.	7779
GAL Finance S.A.	7805	TSL Distribution	7817
General Fidelity S.A.	7813	Villeneuve Investissements S.A.	7817
GUS Finance Luxembourg Limited	7785	Wickler Finance Holding S.A.	7778
Intermec SA	7780		

F2C Express S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 56.767.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement daté du 6 décembre 2007 le tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale a prononcé et ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation des sociétés suivantes:

- F2C EXPRESS n° R.C.S B 56.767 dont le siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, a été dénoncé le 10 juillet 2000;

Le prédit jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Gilles Mathay, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et a désigné comme liquidateur Yvette Ngono Yah, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du tribunal de commerce de Luxembourg avant le 26 décembre 2007.

En vous remerciant de vos diligences, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Pour extrait conforme

Y. Ngono Yah

Le liquidateur

Référence de publication: 2008003436/8349/24.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL04008. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Wickler Finance Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9099 Ingeldorf, 63, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 99.278.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée générale des actionnaires tenue en date du 23 octobre 2007 que:

- les mandats des administrateurs Monsieur Mathias Wickler, demeurant à L-9161 Ingeldorf, 10, rue Prince Guillaume, Madame Christiane Wickler, demeurant à L-9160 Ingeldorf, 34B, route d'Ettelbruck, Madame Mariette Wickler, demeurant à L-9161 Ingeldorf, 7, rue Prince Guillaume et Monsieur Georges Wickler, demeurant à L-9289 Diekirch, 17, rue Vannerus sont arrivés à échéance, ils ont été reconduits pour une durée de 6 ans. Leur mandat prendra fin en 2013.

- Le nombre d'administrateurs passe de quatre à cinq.

- Madame Marie-José Wickler-Goebel, demeurant à L-9161 Ingeldorf, 10, rue Prince Guillaume a été nommée administrateur de la société pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin en 2013.

- Le mandat de commissaire aux comptes de la FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.à.r.l., établie et ayant son siège social à L-5969 Itzig, 47, rue de la Libération est arrivé à échéance, il a été reconduit pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin en 2013.

Il résulte d'une résolution prise lors de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 23 octobre 2007 que:

Monsieur Mathias Wickler et Madame Marie-José Wickler-Goebel, tous deux demeurant à Ingeldorf, 10, rue Prince Guillaume sont nommés administrateurs-délégués de la société pour la durée de leurs mandats.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008005120/317/30.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04063. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070177099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

T.M.H. Web Invest S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 74.238.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 9 novembre 2007 documenté par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg A.C., le 14 novembre 2007, LAC/2007/35239

Que:

- la clôture de la liquidation de la Société a été prononcée.
- que les livres et documents sociaux seront conservés pour une durée de cinq ans au siège social de la société à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

Luxembourg, le 12 décembre 2007.

Pour extrait conforme

J. Baden

Notaire

Référence de publication: 2008003634/7241/19.

(070175377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2007.

Boat Business International, Société Anonyme.

Siège social: L-1917 Luxembourg, 13, Breedewee.

R.C.S. Luxembourg B 81.003.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 8 novembre 2007, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme BOAT BUSINESS INTERNATIONAL S. A., dont le siège social à L-1917 Luxembourg, 13, Breedewee, a été dénoncé en date du 2 juin 2003.

Maître C. Godfroid

Le liquidateur

Référence de publication: 2008003654/2435/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007, réf. LSO-CL06436. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2007.

Saint Quentin S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 57.035.

—
DISSOLUTION

Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 10 décembre 2007 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été ordonné.

Luxembourg, le 10 décembre 2007.

Pour avis sincère et conforme

Pour SAINT QUENTIN S.A. (en liquidation)

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008005105/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, réf. LSO-CL05931. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070177321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Lux-Italceram, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 24, rue Xavier Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 11.395.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 8 novembre 2007, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée LUX-ITALCERAM s.à r.l., avec siège social à L-4040 Esch/Alzette, 24, rue Xavier Brasseur, de fait inconnue à cette adresse.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Pour extrait conforme
Maître C. Godfroid
Le liquidateur

Référence de publication: 2008003660/2435/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007, réf. LSO-CL06435. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2007.

CitiMoney S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 23.113.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait de la résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 6 décembre 2007

L'assemblée:

- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 6 décembre 2007 au siège social de la société LEGG MASON INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A., à L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2007.

CitiMoney S.A., (En liquidation volontaire)
Signature

Référence de publication: 2008003664/8034/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, réf. LSO-CL05619. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2007.

Intermec SA, Société Anonyme (en liquidation).

R.C.S. Luxembourg B 39.187.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte d'un jugement rendu le 20 décembre 2007 par le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, que les opérations de liquidation de la société INTERMEC S.A., ayant eu son siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, ont été déclarées closes pour absence d'actifs et que les frais ont été mis à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

O. Huth
Le liquidateur

Référence de publication: 2008005106/7628/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2007, réf. LSO-CL07662. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070177410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Ekinox S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 51.423.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.
Administrateur
Signatures

Référence de publication: 2008003743/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2007, réf. LSO-CK08757. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2007.

Arte Divani S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3432 Dudelange, 22, rue Dr. Orphée Bernard.
R.C.S. Luxembourg B 96.719.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel
Notaire

Référence de publication: 2008003761/203/11.

(070175510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2007.

Rock Ridge RE 34 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 130.541.

In the year two thousand and seven, on the twenty-ninth day of November.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

FIELD POINT IV S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 119.324 (the «Sole Shareholder»),

duly represented by Ms Anca Iusco, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg and London on 29 November 2007.

The said proxy, initialed *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the Sole Shareholder of ROCK RIDGE RE 34 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 130.541, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Martine Schaeffer, on 28 June 2007, published in the Mémorial C, N ° 2049 dated 20 September 2007 (the «Company»).

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to change the corporate object of the Company.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolved to amend Article 2 of the articles of incorporation of the Company as follows:

« **Art. 2.** The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties and fixtures either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as the management of all operations relating to real estate properties,

including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may in addition acquire, dispose of and invest in loans, bonds, debentures, obligations, notes, advances, warrants and other debt instruments and securities secured by real estate.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.»

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, such person signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausendsieben, den siebenundzwanzigsten.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Joseph Elvinger mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

FIELD POINT IV S.à r.l., eine société à responsabilité limitée gegründet nach dem Recht des Großherzogtums von Luxemburg, mit Sitz in 22, Grand-rue, L-1660 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 119.324 (der «Alleinige Gesellschafter»),

hier vertreten durch Anca Iusco, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg und London am 29 November 2007.

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung ne varietur durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die erschienene Partei ist der alleinige Gesellschafter von ROCK RIDGE RE 34 S.à r.l., einer société à responsabilité limitée gegründet nach dem Recht des Großherzogtums von Luxemburg, mit Sitz in 22, Grand-rue, L-1660 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B B130541, gegründet gemäß Urkunde des Notars Maître Martine Schaeffer am 28. Juni 2007, im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 2049 vom 20 September 2007 veröffentlicht (die «Gesellschaft»).

Der alleinige Gesellschafter, der das gesamte Kapital der Gesellschaft vertritt, hat folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter hat beschlossen, den Gesellschaftszweck der Gesellschaft abzuändern.

Zweiter Beschluss

Im Anschluss an den oben genannten Beschluss hat der Alleinige Gesellschafter beschlossen, Artikel 2 der Gesellschaftssatzung abzuändern, der nun wie folgt lauten soll:

« **Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb and Verkauf von Immobilienvermögen und Festeis erbauter in Luxemburg oder im Ausland, sowie die Verwaltung aller Immobiliengeschäfte, einschließlich des direkten oder indirekten Besitzes von Beteiligungen in luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften deren Zweck der Erwerb, die Entwicklung, die Förderung, der Verkauf, die Verwaltung und/oder die Vermietung von Immobilienvermögen ist.

Zusätzlicher Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, Verkauf und die Beteiligung an Darlehen, Anleihen, Schuldscheinen, Obligationen, Scheinen, Krediten, Optionsscheinen und anderen Schuldinstrumenten und Wertpapieren, die durch Immobilienvermögen abgesichert sind.

Die Gesellschaft kann weiterhin Gesellschaften, in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, Bürgschaften oder Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.»

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass der vorliegenden Urkunde entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf etwa ein tausend euro geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der Erschienenen diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, die dem Notar nach Namen, Vornamen, Zivilstand und Wohnsitz bekannt ist, hat diese gemeinsam mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: A. Iusco, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, Relation: LAC/2007/38538. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008005175/211/96.

(070177222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Stäreplaz, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 2, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 120.673.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le trois décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

1.- Monsieur Guy Frères, ingénieur-technicien, demeurant à L-5312 Contern, 7, rue Bourghaid, agissant tant en son personnel qu'en sa qualité de mandataire pour:

2.- Madame Simone Muller, employée privée, demeurant à L-2210 Luxembourg, 70, boulevard Napoléon, et

3.- Madame Jeanne Marie Muller, institutrice du préscolaire, demeurant à L-5312 Contern, 7, rue Bourghaid.

toutes deux ici représentées en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 2 décembre 2007,

laquelle procuration après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, agissant comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. STÄREPLAZ (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2440 Luxembourg, 2, rue Rollingergrund, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 120.673

II. que la société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 octobre 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 2237 du 29 novembre 2006.

III. Le capital social émis de la Société est actuellement de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros)

IV. Les associés, présents et représentés reconnaissent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et déclarent qu'ils sont propriétaires de l'ensemble des parts sociales de la Société et représenter l'intégralité du capital social et déclarent expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. Que l'ensemble des dettes de la Société a été réglé et qu'ils recevront tous les actifs de la Société au prorata des parts sociales détenues par eux au moment de la dissolution, et reconnaissent qu'ils seront après dissolution tenus de l'ensemble des obligations existantes vis-à-vis de tiers au prorata des actions détenues dans la Société.

VI. Décharge pleine et entière est accordée par les Associés au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour;

VII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à L-5312 Contern, 7, rue Bourghaid.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire des comparantes a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. Frères, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2007. Relation: LAC/2007/39293. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 14 décembre 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2008005212/206/41.

(070177348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Kellogg Lux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 262.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 103.831.

—
RECTIFICATIF

Extrait

Le bilan au 31 décembre 2006, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2007, référence LSO-CH00504, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007 sous la référence L070110682.

Ces comptes annuels ont fait l'objet d'une modification et ont été approuvés par l'associé unique en date du 20 novembre 2007.

Les comptes annuels tel que modifiés de la Société pour l'année sociale 2006 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2007.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008004184/260/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007, réf. LSO-CL06448. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Solid S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8179 Diekirch, 67A, rue Muller Frommes.

R.C.S. Luxembourg B 93.483.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée générale des actionnaires tenue en date du 6 novembre 2007 que:

- Le nombre d'administrateurs est passé de trois à quatre.

- Monsieur Mathias Wickler, demeurant à L-9161 Ingeldorf, 10, rue Prince Guillaume et Monsieur Marco Junk, demeurant à D-54675 Mettendorf (Allemagne), 16, An der Lehmkaul ont été reconduits aux fonctions d'administrateurs de la société.

- La société FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.à.r.l., établie et ayant son siège social à L-5969 Itzig, 47, rue de la Libération a été reconduite aux fonctions de commissaire aux comptes de la société.

- Madame Marie-José Wickler-Goebel, demeurant à L-9161 Ingeldorf, 10, rue Prince Guillaume a été nommée nouvel administrateur de la société pour une durée de deux ans.

- La durée du mandat de tous les administrateurs et du commissaire aux comptes sera de deux ans et prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2009.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 6 novembre 2007 que:

- Monsieur Marco Junk, demeurant à D-54675 Mettendorf (Allemagne), 16, An der Lehmkaul, a été reconduit aux fonctions d'administrateur-délégué pour la durée de son mandat d'administrateur qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2009. Il disposera d'un pouvoir de signature individuelle dans les limites de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle qu'elle a été modifiée).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008005119/317/32.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06082. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070177062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

GUS Finance Luxembourg Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 730.435.740,00.

Siège de direction effectif: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 93.313.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision de la société GUS LUXEMBOURG s.à.r.l., une société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à 99, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, inscrite au registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 75.760, en sa qualité d'associé unique de la société GUS FINANCE LUXEMBOURG LIMITED s.à.r.l. qu'elle a accepté la démission comme gérant de M. Bruno Alfroid. Elle a nommé comme nouveau gérant à partir du 4 décembre 2007 M. Arie van Herk, né le 8 janvier 1947 et demeurant à Oude Buizerdlaan 8, 2566 PT La Haye, Pays-Bas. Son mandat viendra à échéance lors de l'AGO de l'an 2008.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008004393/2580/21.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2007, réf. LSO-CL01962. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Experian Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 235.094.050,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 124.298.

—
Extraits du procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique en date du 30 avril 2007

Il résulte du procès verbal d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 30 avril 2007, des actionnaires de l'associé unique de la société, enregistrés auprès du registre de commerce Irlandais «Companies Registration Office» en date du 30 avril 2007, que la société EXPERIAN IRELAND INVESTMENTS LIMITED, ayant eu son siège social à Arthur Cox Building, Earlsfort Terrace, Dublin 2, Ireland, a transféré son siège social à Newenham House, Northern Cross, Malahide Road, Dublin 17, Ireland. La société est enregistrée au registre de «Companies Registration Office» sous le numéro 423655.

Il résulte de la décision de la société EXPERIAN IRELAND INVESTMENTS LIMITED, une société de droit irlandais, établie et ayant son siège social à Newenham House, Northern Cross, Malahide Road, Dublin 17, Irlande, inscrite au registre de Companies Registration Office sous le numéro 483655, en sa qualité d'associé unique de la société EXPERIAN LUXEMBOURG INVESTMENTS s.à.r.l., qu'elle a accepté la démission comme gérant de M. Bruno Alfroid, avec effet au 4 décembre 2007. Elle a nommé comme nouveau gérant à partir du 4 décembre 2007 M. Arie van Herk, né le 8 janvier 1947 et demeurant à Oude Buizerdlaan 8, 2566 PT La Haye, Pays Bas. Son mandat viendra à échéance lors de l'AGO de l'an 2012

Pour extrait conforme aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008004397/2580/28.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2007, réf. LSO-CL01960. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

LBREP III Sun & Moon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 134.586.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the eleventh of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

LBREP III EUROPE HOLDINGS S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 127.959,

here represented by Mrs Axelle De Donker, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

by virtue of a proxy given on December 10, 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 16 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliates).

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name LBREP III SUN & MOON S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the same municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by ten thousand (10,000) shares of one Euro and twenty-five cents (€ 1.25) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers composed of Category A Managers and Category B Managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

Art. 13. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with. All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound in all circumstances by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

Art. 14. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

In case of plurality of managers, the board of managers may elect a secretary from among its members.

In case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

In case of plurality of managers, a manager may be represented by another member of the board of managers, and a member of the board of managers may represent several managers.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, including at least the favourable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Art. 15. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 16. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 17. The Company's accounting year starts on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 18. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers (or the sole manager) prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 20. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2008.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, LBREP III EUROPE HOLDINGS S.à r.l., prenamed, declared to subscribe for the ten thousand (10,000) shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (€ 2,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

1) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A Managers:

- Mr Benoît Bauduin, Company Director, born on March 31st, 1976 in Messancy (Belgium), with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- Mr Michael Denny, Company Director, born on November 1st, 1977 in Kilkenny (Ireland), with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Category B Managers:

- Mr Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, born on May 10th, 1963 in Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brazil), with professional address at 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, United States of America.

- Mr Michael Tsoulies, Company Director, born on April 30th, 1961, in Massachusetts (United States of America), with professional address at 25, Bank Street, 29th Floor, London E14 5LE, United Kingdom.

The Company shall be bound in all circumstances by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

2) The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le onze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LBREP III EUROPE HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 127.959,

ici représentée par Mlle Axelle De Donker, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée le 10 décembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets. Elle peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou filiales).

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination LBREP III SUN & MOON S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) représenté par dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (€ 1,25) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance composé de Gérants de Catégorie A et de Gérants de Catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Art. 14. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

En cas de pluralité de gérants, un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courrier (e-mail), au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion individuelle se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, un gérant peut en représenter un autre au conseil de gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant (ou le Conseil de Gérance) prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 19. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2008.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, LBREP III EUROPE HOLDINGS S.à r.l., précitée, déclare souscrire dix mille (10.000) parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par un apport en numéraire de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-).

Un montant de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

7791

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ deux mille Euro (€ 2.000,-).

Décision de l'associé unique

1. L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en leur qualité respective de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de Catégorie A:

- Monsieur Benoît Bauduin, administrateur de sociétés, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- Monsieur Michael Denny, administrateur de sociétés, né le 1^{er} novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérants de Catégorie B:

- Monsieur Rodolpho Amboss, Directeur Financier, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), avec adresse professionnelle à 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY100222, Etats-Unis d'Amérique;
- Monsieur Michael Tsoulies, administrateur de sociétés, né le 10 avril 1961 au Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), avec adresse professionnelle au 25, Bank Street, 29^{ème} étage Londres E14 5LE, Royaume-Uni.

La Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

2. L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. De Donker, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007. Relation: LAC/2007/40851. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008005198/211/310.

(070177215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Kal'Air, Société en nom collectif.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 80.445.

—

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés tenue au siège social à Luxembourg, le 26 octobre 2007 à 11.00 heures

Nomination de H.R.T. REVISION Sàrl, domiciliée 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes, son mandat ayant débuté pour l'exercice clos au 30 septembre 2007 et prendra fin à l'assemblée générale des associés qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Pour la société

Signature

Un Gérant

Référence de publication: 2008005124/817/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2007, réf. LSO-CK08548. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070177289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Jaipur Corporation S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 92.960,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 39.722.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée Générale du 21 décembre 2007

- que la liquidation de la société, décidée suivant acte du 28 décembre 2006 enregistré par-devant M^e Seckler, notaire de résidence à Luxembourg, a été exécutée en bonne et due forme et a été clôturée.

- Que les livres de la société seront déposés auprès de Monsieur Eric Isaac et conservés au 99, Grand-Rue à Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Pour JAIPUR CORPORATION SA

Signature

Référence de publication: 2008004556/2580/21.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007, réf. LSO-CL06336. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Pluri-Promotions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, Jos Seylerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 134.587.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Monsieur Gontran Stiernon, administrateur de sociétés, né à Namur en Belgique, le 21 janvier 1963 et demeurant à B-1500 Halle, 525 chaussée de Nivelles

2) La société anonyme CARREDAS BUSINESS DEVELOPMENT S.A., avec siège à L-1371 Luxembourg, 31, Val. Ste Croix (RC n° B 122.250), ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Gontran Stiernon, né à Namur en Belgique, le 21 janvier 1963 et demeurant à B-1500 Halle, 525 chaussée de Nivelles.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de PLURI-PROMOTIONS S.A.

Cette société aura son siège au Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration. La durée est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet:

La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour son compte propre ou pour le compte de tiers ou en participation avec des tiers, toutes activités se rapportant à la conception, la réalisation, l'exploitation, la commercialisation, l'achat, la vente et la mise en exécution de toutes formes de publicités, de messages publicitaires, d'événements médiatiques, de relation publique, de marketing direct, indirect et promotionnel, et ce sur tout support matériels, audiovisuels et généralement quelconque.

La société pourra aussi créer tout concept, image, logo, marque, brevets et publication ainsi que de les exploiter sur tout support multimédia et sites Internet.

La société a aussi pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour son compte propre, pour le compte de tiers ou en participation avec des tiers, la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille. Elle peut en outre accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet. Elle peut également s'intéresser par toute voie, dans la gestion de toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Elle peut faire des emprunts emprunter et accorder à des personnes privées, aux associés, ainsi que à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- €), divisé en cent actions de trois cent dix euros (310,- €) chacune.

Toutes les actions, sont au porteur sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et téléfax, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil d'Administration peut prendre ses décisions également par voie circulaire et par écrit.

Art. 6. L'assemblée générale et/ou le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 8. Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2007.

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième lundi du mois de juin à 11.00 heures et pour la première fois en 2008.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

	Actions
1) Monsieur Gontran Stiernon, préqualifié	5
2) La société anonyme CARREDAS BUSINESS DEVELOPMENT	95
Total:	100

Le capital a été entièrement libéré de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- €) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille quatre cent soixante-quinze euros (1.475,- €).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un;

2.- sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Gontran Stiernon, conseil économique, né à Namur, le 21 janvier 1963, demeurant à B-1500 Halle, 525, Chaussée de Nivelles.

b) Monsieur Jean Pierre Berckmans, administrateur de sociétés, né à Lubumbashi, le 27 juillet 1955, demeurant à L-2542 Luxembourg, 32, rue des Sources.

c) Monsieur Koen Andres né le 17 juillet 1969 à Berchem Sainte Agathe en Belgique, administrateur de société et demeurant au Heymboschlaan, 131/2d à 1090 Bruxelles en Belgique.

3. est appelé aux fonctions de commissaire:

La société anonyme MONEYLIFT S.A., (RC B 96.010) avec siège à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

4. le siège social de la société est fixé à L-8522 Beckerich, 6, Jos Seylerstrooss (2^e étage)

5. est nommé administrateur-délégué: Monsieur Gontran Stiernon, préqualifié.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Stiernon, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 novembre 2007. Relation: EAC/2007/14538. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 3 décembre 2007.

G. d'Huart.

Référence de publication: 2008005197/207/106.

(070177221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Luxpri Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 9, Marburgerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 107.448.

Im Jahre zweitausendsieben, den siebzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine Weinandy mit dem Amtswohnsitze in Clerf.

Sind erschienen die Aktionäre der Aktiengesellschaft LUXPRI CENTER S.A. mit Sitz in L-9990 Weiswampach, Auf dem Kiemel, 100A,

gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 22. Dezember 1998, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 342 vom 14. Mai 1999,

zuletzt abgeändert zufolge Ausserordentlicher Generalversammlung vom 8. Juni 2005, veröffentlicht im Mémorial C vom 25. Januar 2006, Nummer 171, Seite 8164; RCS N ° B 107.448,

mit einem Kapital von fünfzigtausend euro (50.000,- €) eingeteilt in zweitausend (2000) Aktien mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig euro (25,-€) um zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammenzutreten.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Ralph Schaus, Administrateur de Sociétés, wohnhaft in B-4780 St.Vith, An der Höhe, 6.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Dame Sabine Pfundstein, Geschäftsführerin, wohnhaft in B-4780 St.Vith, an der Hoehe, 6.

Der Vorsitzende beruft zum Stimmzähler Herrn Günther Schaus, wohnhaft in B-4780 St.Vith, Klosterstrasse 36.

Der Vorsitzende stellt unter einstimmiger Zustimmung der Versammlung Folgendes fest:

1.- Die Aktionäre sind vertreten unter Angabe des Namens, Vornamens sowie Stückzahl der vertretenen Aktien, auf einer Anwesenheitsliste verzeichnet und die Aktionäre beziehungsweise deren Vertreter, haben sich auf die Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Vesammlungsvorstand gezeichnet. Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen ne varietur paraphiert wurden, beigefügt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

2.- Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital vertreten ist und, dass somit die Versammlung befugt ist, über die nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen:

3.- Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Verlegung des Sitzes der Gesellschaft und Anpassung des 1 Absatzes von Artikel 2 der Statuten.

Erster und Einziger Beschluss

Einstimmig beschliesst die Versammlung die Verlegung des Sitzes der Gesellschaft von Weiswampach nach Marnach und Artikel 2 Absatz 1 der Statuten umzuändern:

« **Art. 2. Absatz 1.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Marnach.»

Die genaue Adresse lautet:

L-9764 Marnach Marburgerstrooss, 9.

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Clerf, in der Amtsstube des handelnden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat der Versammlungsvorstand mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. Schaus, R. Schaus, S. Pfundstein, M. Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 20 décembre 2007. Relation: CLE/2007/1199. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Rodenbour.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clerf, den 21. Dezember 2007.

M. Weinandy.

Référence de publication: 2008005210/238/50.

(070177234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Socama S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 76.900.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le cinq décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Madame Gaby Trierweiler, comptable, demeurant à Luxembourg, agissant pour compte de:

1.- Monsieur Alain Houli, administrateur de sociétés, demeurant à I-20145 Milan (Italie), 45, Via Mario Pagano et

2.- Monsieur Giacomo Ghaltchi, administrateur de sociétés, demeurant à I-20145 Milan (Italie), 57/4, Via Vincenzo Monti

ici représentés en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Lugano, le 17 septembre 2007, laquelle procuration après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexé aux présentes.

Les Associés, représentés comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social de la société anonyme SOCAMA SA avec siège social à L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet,

constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage en date du 12 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 869 du 1^{er} décembre 2000,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 76.900;

Que la société a un capital social de trente deux mille euros (32.000,- EUR) représenté par trois cents vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les Associés, agissant comme ci-avant, ont requis le notaire d'acter qu'ils

- sont propriétaires de la totalité des parts sociales de la Société;

- ont pleine connaissance des statuts de la société et en connaissent parfaitement la situation financière;

Ensuite les comparants en leur qualité de bénéficiaires économiques finaux de l'opération ont déclaré dissoudre par les présentes la Société avec effet immédiat, et

en qualité de liquidateurs de la Société ils déclarent que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, qu'en qualité d'Associés ils se trouvent investis de tout l'actif et s'engagent expressément à prendre à leur charge tout passif pouvant éventuellement exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à leur personne;

partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

Les comparants donnent décharge pleine et entière au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société SOCAMA S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date d'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Trierweiler, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2007. Relation: LAC/2007/39316. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 14 décembre 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2008005213/206/49.

(070177351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

M.C.B. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9654 Grümelscheid, 39, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 134.588.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le sept décembre.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1.- Madame Sylvie Grouvel, née à Bosc-Roger-en-Roumois (France), le 9 novembre 1957, demeurant à B-6600 Bastogne, 118 Foy

2.- Monsieur Luciano Harari, né à Alexandrie (Egypte), le 12 septembre 1947, demeurant à B-6600 Bastogne, 118 Foy.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de M.C.B. S.à.R.L.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Grümelscheid

Il pourra être transféré en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'achat et la vente de chalets en bois préfabriqués (Kit).

En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui seraient de nature à faciliter la réalisation et le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, réparties comme suit:

	Parts sociales
1.- Madame Sylvie Grouvel, prénommée, soixante parts sociales	60
2.- Monsieur Luciano Harari, prénommé, quarante parts sociales	40
Total des parts: cent parts	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présentes statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Les parts sociales sont insaisissables. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession. Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

En cas de transmission pour cause de mort à des non-associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

En cas de refus d'agrément il est procédé comme prévu à l'article 6.

Art. 8. Les créanciers, ayants droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Art. 15. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Disposition générale

Art. 17. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 1.100,- EUR.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi à L-9654 Grümelscheid, Résidence Carole, 39, Duerfstrooss.
- 2.- Le nombre des gérants est fixé à deux.
- 3.- L'assemblée générale désigne pour une durée indéterminée:

- Madame Sylvie Grouvel, gérant technique,
- Monsieur Luciano Harari, gérant administratif.

La société sera valablement engagée par la signature de Madame Sylvie Grouvel.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Grouvel, L. Harari, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 10 décembre 2007, WIL/2007/1095. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 18 décembre 2007.

A. Holtz.

Référence de publication: 2008005200/2724/110.

(070177264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Eyes S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4940 Bascharage, 105, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 134.575.

STATUTS

L'an deux mille sept, le trois décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Alexandre Bürger, opticien, né à Esch-sur-Alzette, le 7 février 1975, demeurant à L-8370 Hobscheid, 98B, rue de Kreuzerbuch.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de EYES S. à r.l.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un magasin d'optique, ainsi que l'achat et la vente de tous les articles de la branche.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Bascharage.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

L'associé unique déclare qu'il va commencer avec les opérations commerciales après le 1^{er} janvier 2008, de sorte que le premier exercice finira le 31 décembre 2008.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

Monsieur Alexandre Bürger, prénommé, cent parts sociales	100
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts ont été libérées intégralement en espèces et en conséquence la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille euros (€ 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ainsi arrêtés, le comparant, unique associé de la société se considérant comme réunie en assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

- I.- Est nommé gérant de la société: Monsieur Alexandre Bürger, prénommé.
- II.- La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.
- III.- Le siège social de la société se trouve à: L-4940 Bascharage, 105, avenue de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: A. Bürger, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 décembre 2007. Relation: EAC/2007/15431. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 décembre 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2008005186/219/70.

(070177103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Bonar International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 67.068.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique tenue le 30 novembre 2007

1. L'associé unique prend acte de la démission de:

- Monsieur John Meadowcroft, demeurant 2, Bailey Close, High Wycombe, GB-HP13 6QA Buckinghamshire,
- Monsieur Jon Kempster, demeurant Glaston Hill Logde, Church Road, GB-RG 27 OPX, Eversley, Hampshire,
- Madame Amanda Whalley, demeurant 61, 12, Merchant Court, Wapping Wall, GB-E1W 3SJ Wapping, de leurs fonctions de gérants de la Société avec effet au 30 novembre 2007.

2. L'associé unique décide de nommer:

- Monsieur Geoffrey Byard Hammond, Chartered Accountant, né le 17 juillet 1964 à Leicester (Royaume-Uni), demeurant 273, London Road, Stoney Gate, Leicestershire, UK-LE2 3BE,

- Monsieur Kevin Mark Higginson, Finance Director, né le 25 octobre 1959 à Sutton Ashfield (Royaume-Uni), demeurant The Beeches, Mrytle Lodge Farm, Main Street, Sismby, Leicestershire, UK-LE65 2TY,

- Monsieur Julian Day, Chartered Accountant, né le 26 avril 1965 à Amsterdam (Pays-Bas), demeurant Appartement 18, 59, John's Square, Londres UK-EC1V 4JF,

en qualité de nouveaux gérants de la Société pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes clos au 30 novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008004918/280/26.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, réf. LSO-CL05708. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

A.O.S. S.A., Administration - Organisation - Services, Société Anonyme.

Siège social: L-5670 Altwies, 2, rue Jean-Pierre Koppes.

R.C.S. Luxembourg B 37.812.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006, tels qu'approuvés par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 15 mai 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Altwies, le 12 décembre 2007.

ADMINISTRATION - ORGANISATION - SERVICES S.A., en abrégé: A.O.S. S.A.

ADMINISTRATION AND OFFICE SERVICES S.A.

Signature

Référence de publication: 2008004830/1430/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, réf. LSO-CL05828. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Saabour S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8216 Mamer, 42, rue de Bertrange.

R.C.S. Luxembourg B 112.656.

L'an deux mille sept, le six novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- EUROCONSORTIUM DE PLACEMENTS S.A., société anonyme holding, ayant son siège social au 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, RCS Luxembourg B 53.360,

ici représentée par Madame Michelle Delfosse, ingénieur civil, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

2.- Madame Iris Billenwillms, gérante de sociétés, demeurant au 42, rue de Bertrange, L-8216 Mamer,

ici représentée par Madame Nathalie Gautier, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, agissant en leur qualité de seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée SAABOUR S.à r.l., ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 112.656, constituée suivant acte notarié en date du 28 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 492 du 8 mars 2006, prennent la résolution suivante:

Résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la Société du 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg au 42, rue de Bertrange, L-8216 Mamer.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Mamer.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire, le comparant a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. Delfosse, N. Gautier, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 novembre 2007. Relation: EAC/2007/13877. — Reçu 12 euros.

Le Releveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 décembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008005185/239/38.

(070177125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Multiplex Developments 1 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 131.227.

—
EXTRAIT

En date du 23 novembre 2007, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Jayne McGivern, en tant que Gérante A, est acceptée avec effet au 23 novembre 2007.
- David John Collins, avec adresse professionnelle au 40, Berkeley Square, W1J5AL Londres, est élu nouveau Gérant A de la société avec effet au 23 novembre 2007 et ce pour une durée indéterminée,

Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2008005090/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00966. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070176424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Sellin Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. EAVF Artemis 3 S.à r.l.).

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 131.138.

—
In the year two thousand seven, on the twenty-eighth day of November.

Before Us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

ALTERNATIVE PROPERTY INCOME VENTURE S.C.A. a company governed by the laws of Luxembourg having its registered office in L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle (RCS Luxembourg N ° B.124.359)

here represented by Mrs Tina Stärker, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on November 27th, and 28th, 2007.

Said proxy after being initialled ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing, represented as said before, acting in their capacity of sole shareholders of the Company, have requested the undersigned notary to pass the following:

The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company EAVF ARTEMIS 3 S.à r.l., having its registered office in L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt (the «Company»),

registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg, under section B, number 131.138

incorporated by a deed of the undersigned notary on August 16th, 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 2218 of October 6th, 2007.

The appearing party purchased the 500 (five hundred) shares from EAVF ARTEMIS HOLDCO S.à r.l. under private seal.

Acceptance by the managers

The managers here represented by Mrs Tina Stärker, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on November 28th, 2007, declare to accept the said purchase, in the name of the company in application of article 1690 of the Luxembourg Code Civil. They declare that they do not have in their hands any opposition that could stop or hurt the effect of the said share purchase.

Said proxy after being initialled ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to pass the following resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder decides to change the name of the Company into SELLIN PROPERTIES S.à r.l. and in consequence to amend the second paragraph of article 1st of the articles of incorporation as follows:

« **Art. 1. (2nd paragraph).** The private limited liability company exists under the name of SELLIN PROPERTIES S.à r.l.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to change the closing of the first business year from December 31st, 2007 to June 30th, 2008 and in consequence to amend article 15 and 16 of the articles of incorporation as follows:

« **Art. 15.** The business year begins on July 1st and ends on June 30th of following year.

Art. 16. Every year on June 30, the annual accounts are drawn up by the managers.»

Third resolution

The Sole Shareholder decides to modify the purpose of the company and in consequence to amend article 4 of the articles of incorporation as follows:

« **Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form what so ever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

Furthermore, the purposes for which the company is formed are the acquisition, the sale, the management and the development of all real estate located in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.»

Fourth resolution

The Sole Shareholder appoints M. Ian Chappell, Fund Manager, residing in RH8 0PB Oxted-Surrey, 23, Woodland Court for an undetermined period as new A Manager.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately EUR 1,050.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg-Eich, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, well known by the notary, by her surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

ALTERNATIVE PROPERTY INCOME VENTURE S.C.A. une société soumise aux lois de Luxembourg avec siège social à L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle (RCS Luxembourg N ° B 124.359)

ici représentée par Madame Tina Stärker, employée privée, demeurant professionnellement aux 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, le 27 et le 28 novembre 2007,

laquelle procuration après avoir été paraphée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant en leur qualité d'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

La comparante, représentée comme ci-avant, étant la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée EAVF ARTEMIS 3 S.à r.l. avec siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt (la «Société»), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 131.138, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2218 du 6 octobre 2007.

La comparante a acquis les 500 (cinq cents) parts sociales de EAVF ARTEMIS HOLDCO S.à r.l. sous seing privé.

Acceptation de la cession de parts

Les Gérants, représentés par Madame Tina Stärker, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, le 28 novembre 2007, déclarent accepter ladite cession, au nom de la société conformément à l'article 1690 nouveau du Code Civil. Ils déclarent qu'ils n'ont entre leurs mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession

Laquelle procuration après avoir été paraphée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle associée unique, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer le nom de la société en SELLIN PROPERTIES S.à r.l. et de modifier en conséquence le deuxième paragraphe de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er} . (2^{ème} paragraphe).** La société à responsabilité limitée existe sous le nom de SELLIN PROPERTIES S.à r.l.»

Deuxième résolution

L'associée unique décide de changer la clôture de l'année sociale du 31 décembre 2007 au 30 juin 2008 et en conséquence de modifier les articles 15 et 16 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 15.** L'année sociale commence le 1^{er} juillet et finit le 30 juin de l'année suivante.

Art. 16. Chaque année, le 30 juin, la gérance établit les comptes annuels.»

Troisième résolution

L'associée unique décide de changer l'objet social de la société et en conséquence de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a pour en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

Quatrième résolution

L'associée unique nomme Monsieur Ian Chappell, Fund Manager, demeurant à RH8 0PB Oxted-Surrey, 23, Woodland Court pour une durée indéterminée aux fonctions de gérant de catégorie A.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à 1.050,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la requête de la personne comparante et en cas de divergence entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire du comparant connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Stärker, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2007, Relation: LAC/2007/38277. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 10 décembre 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2008005148/206/144.

(070177090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Eurorésidence International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 106.532.

Cession de parts sociales du 15 octobre 2007

Entre les soussignés

1. Monsieur Emile Kirchen, agent immobilier, demeurant 28, ave. Berchem à L-1231 Howald ci-après désigné «le cédant» d'une part
et

2. Monsieur Wopke Wiersma, ingénieur, demeurant 16, rue de l'Ecole à L-6162 Bourglinster ci-après désignée «la cessionnaire» d'autre part
il est exposé ce qui suit:

1. La Société à responsabilité limitée EURORESIDENCE INTERNATIONALE S.à.r.l. ayant son siège social 28-30, Val St. André à L-1128 Luxembourg a été constituée en date du 14 février 2005 par-devant M^e Georges d'Huart, notaire résident à Pétange. La Société est enregistrée au registre de commerce à Luxembourg sous le N^o B 106.532

2. Le capital social de la société est de 20.000,- EUR divisé en 100 parts sociales de 200,- EUR chacune. Il se repartit comme suit: Emile Kirchen, pré-qualifié, 100 parts, par cession du 23 novembre 2006 (enregistré sous Réf. LSO-BX02752) ceci étant exposé il a été convenu ce qui suit:

Art. 1^{er}. Cession. Le cédant cède à la cessionnaire, qui accepte, cinquante (50) parts sociales de la société EURORESIDENCE INTERNATIONALE S.à.r.l. pré-désignée, pour un prix unitaire de quatre cents euros (400,- EUR); le montant de la présente cession de parts porte donc sur la somme globale de vingt mille euros (20.000,- EUR).

Art. 2. Paiement, entrée en jouissance. Le paiement du prix est effectué par chèque à la signature de la présente ce dont quittance.

Art. 3. Répartition des parts après cession. Après la présente cession des parts, la propriété des parts se repartit comme suit:

	Parts
- Monsieur Emile Kirchen	50
- Monsieur Wopke Wiersma	50
Total:	100

Art. 4. Droit applicable, compétence judiciaire. Le présent contrat est soumis au droit luxembourgeois. Les tribunaux de Luxembourg-Ville sont seuls compétents pour trancher tout litige auquel il pourrait donner lieu. Le gérant de la société sera chargé de faire les publications nécessaires suite à cette cession de parts.

Fait en deux exemplaires à Luxembourg, le 15 octobre 2007.

E. Kirchen / W. Wiersma.

Référence de publication: 2008005104/1029/38.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, réf. LSO-CJ07785. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070177434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Millipore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 67.982.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008005248/1729/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2007, réf. LSO-CL07571. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070177259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

GAL Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 83.896.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 27 novembre 2007, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, de son mandat de commissaire avec effet au 14 novembre 2007.

- Nomination de Madame Marie-Hélène Magnier, avec adresse professionnelle au 49, quai le Gallo, F-92100 Boulogne Billancourt, France, en tant que commissaire avec effet au 14 novembre 2007 et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2006 et qui se tiendra en 2007.

Luxembourg, le 29 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008005118/581/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2007, réf. LSO-CL03583. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070177056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Caplan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 71.410.

L'an deux mille sept, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CAPLAN S.A., avec siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 71 410, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), le 11 août 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 850 du 13 novembre 1999, modifié suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 30 novembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 235 du 29 mars 2000, modifié suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 15 décembre 2005, publié au Mémorial C, numéro 119 du 6 février 2007.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mario Visentini, entrepreneur, demeurant à Porto Tolle (Italie), qui désigne comme secrétaire Maître Marianne Goebel, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Francesco D'Aniello, conseiller fiscal, demeurant à Naples (Italie).

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence,

ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement;

II. Que les actionnaires disposant des droits sur les actions de la société en pleine propriété, en nue-propriété et en usufruit ont été convoqués par lettre recommandée datée du 13 novembre 2007 adressées en nom aux actionnaires de la société conformément à l'article 70 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée);

III. Qu'il résulte de la liste de présence, que l'actionnaire détenteur de 2.168 actions en pleine-propriété et de 14.632 actions en nue-propriété est dûment représenté, que l'assemblée générale peut partant valablement prendre des décisions sur l'ordre du jour.

IV. Que la présente Assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Dissolution anticipée de la société et mise en liquidation
2. Nomination d'un liquidateur de la société
3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur
4. Divers

Après en avoir délibéré, l'Assemblée générale a pris à l'unanimité des actionnaires présents et conformément à l'article 5, titre 2 des statuts de la société, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

Seconde résolution

Est nommé liquidateur de la société Monsieur Giovanni Visentini, administrateur de sociétés, demeurant à Taglio Di Po (Italie), via A. Mora, 41.

Troisième résolution

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus larges pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: M. Visentini, M. Goebel, F. D'Aniello, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, Relation: LAC/2007/37190. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Frising.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008005214/211/55.

(070177270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Le Beauvoir s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 22, rue Joseph Junck.

R.C.S. Luxembourg B 50.805.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbruck.

A comparu:

La société à responsabilité limitée ANCORA DE ORO S.A R.L., établie et ayant son siège social à L-6551 Berdorf, 29, rue de Consdorf, ici représentée par son liquidateur judiciaire, Maître François Gengler, avocat à la Cour, demeurant à Diekirch, nommé à ces fonctions par jugement du tribunal d'arrondissement de et à Diekirch en date du trois janvier 2007.

inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous le numéro B74.479.

constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg en date du 11 février 2000, publié au Mémorial C des Sociétés et Associations en date du 8 juin 2000 numéro 409;

seul associé de la société à responsabilité limitée LE BEAUVOIR S.à r.l., avec siège social à Luxembourg 22, rue Joseph Junck (matr. 1995 24 03 241)

constituée suivant acte passé par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg en date du 31 mars 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 343 du 26 juillet 1995, dont les statuts ont été

modifiés pour la dernière fois par acte passé par-devant le même notaire en date du 28 avril 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 655 du 13 septembre 2000

immatriculée au registre de commerce à Luxembourg sous le numéro B 50.805;

lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social de la susdite société, a requis le notaire d'acter comme suit la cession des parts intervenues dans ladite société, d'un commun accord de tous les associés:

L'associée unique préqualifiée ANCORA DE ORO S.à r.l., déclare par les présentes céder et transporter à Monsieur Jean Speller, commerçant, demeurant à L-6551 Berdorf, 29, rue de Consdorf, ici présent et ce-acceptant, ses cent parts sociales soit la totalité des parts existantes, dans la susdite société.

Le prix de cette cession de parts a fait l'objet d'un règlement séparé entre parties.

Les parts sociales ne sont représentées par aucun titre; le cessionnaire deviendra propriétaire des parts cédées à partir de ce jour, avec tous les droits et obligations y attachées.

Cette cession de parts a été acceptée au nom de la société, conformément à l'article 1690 du Code Civil, par tous les associés, représentant l'intégralité du capital social.

Suite à la cession de parts qui précède, les cent (100) parts sociales de la société à responsabilité limitée LE BEAUVOIR S.à r.l., d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- €) chacune, sont toutes en la propriété de Monsieur Jean Speller, préqualifié.

La société ANCORA DE ORO ne fait donc plus partie de la société.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite le comparant Monsieur Jean Speller, susnommé, représentant l'intégralité du capital social de la société, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a pris, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée accepte la démission présentée par Monsieur Jean Speller, prénommé, du poste de gérant administratif et de Monsieur Didier Weber de son mandat de gérant technique.

Décharge est donnée au gérant Monsieur Jean Speller, pour l'exécution de son mandat de gérant administratif et à Monsieur Didier Weber pour son mandat de gérant technique.

Deuxième résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société conformément aux statuts.

Le comparant se nomme par les présentes liquidateur de la société LE BEAUVOIR Sàrl conformément à l'article 17 des statuts avec tous les pouvoirs légaux pour effectuer cette liquidation conformément aux droits des parties.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les frais des présentes sont à charge de la société mise en liquidation.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Gengler, J. Speller, P. Probst.

Enregistré à Diekirch, le 3 octobre 2007, DIE/2007/5852. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que le nombre total exact des parts sociales est de cinq cents (500).

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 20 novembre 2007.

P. Probst.

Référence de publication: 2008005216/4917/65.

(070177305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Fewa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3326 Crauthem, 17, rue Jean Braun.

R.C.S. Luxembourg B 85.883.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Robert Federspiel, administrateur de société, demeurant à L-6238 Braidweiler, 11, rue Hicht.
- 2.- Madame Isabelle Klemann-Federspiel, employée privée, demeurant à L-8045 Strassen, 17, Val des Roses, ici représentée par Monsieur Robert Federspiel, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.
- 3.- Mademoiselle Véronique Federspiel, institutrice, demeurant à L-7664 Medernach, 8, Dolenberg, ici représentée par Monsieur Robert Federspiel, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.
- 4.- Madame Marie-Claire Walers, commerçante, demeurant à L-3326 Crauthem, 17, rue Jean Braun.
- 5.- Madame Cynthia Feidt, institutrice, demeurant à L-3394 Roeser, 49, Grand-rue, ici représentée par Monsieur Arsène Feidt, retraité, demeurant à L-3326 Crauthem, 17, rue Jean Braun, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

6.- Madame Alix Kinnen, sans état particulier, demeurant à L-6834 Biver, 4, Um Knapp, ici représentée par Monsieur Robert Federspiel, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Les prédites procurations, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

a.- Que la société anonyme FEWA S.A., avec siège social à L-3326 Crauthem, 17, rue Jean Braun, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 85.883, (ci-après la «Société»), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 758 du 17 mai 2002.

b.- Que le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions de trente-deux euros (32,- EUR) chacune.

c.- Que les comparants sont les seuls et uniques actionnaires de la Société.

d.- Que l'activité de la Société ayant cessé et que les comparants, en tant qu'actionnaires uniques, siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts, prononcent la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e.- Que les comparants déclarent avoir a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'ils connaissent parfaitement la situation financière de la Société.

f.- Que les actionnaires se désignent comme liquidateurs de la Société.

g.- Que les liquidateurs requièrent le notaire instrumentant d'acter qu'ils déclarent avoir réglé tout le passif de la Société, moyennant reprise par les actionnaires de l'intégralité de l'actif et du passif, et transférer tous les actifs au profit des actionnaires.

h.- Que les comparants sont investis de tous les éléments actifs de la Société et répondront personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

i.- Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

j.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

k.- Qu'il n'a jamais été procédé à la création matérielle des actions de la Société et qu'il n'existe pas de registre d'actions.

l.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la Société à L-3326 Crauthem, 17, rue Jean Braun.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de sept cent cinquante euros, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénoms, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Federspiel, M.-C. Walers, C. Feidt, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 décembre 2007, Relation GRE/2007/5516. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 décembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008005221/231/61.

(070177360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Luisante S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 79.851.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 7 décembre 2007 que Monsieur Gabriele Bravi, gérant de sociétés, avec adresse professionnelle à CH-6901 Lugano, 1, via Degli Amadio, a été nommé administrateur en remplacement de Madame Danièle Martin.

Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Pour extrait conforme
Pour le conseil d'administration
Signature

Référence de publication: 2008005277/535/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL06770. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070177441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Empha S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 49.680.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} octobre 2007 que:

- la société PKF WEBER & BONTEMPS, Société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, a été révoquée de ses fonctions de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

- La FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim a été élue commissaire aux comptes de la société en remplacement de la société PKF WEBER & BONTEMPS, Société à responsabilité limitée, pour une durée de deux ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008005122/317/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2007, réf. LSO-CL01388. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070177104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Altadis Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R.C.S. Luxembourg B 67.932.

—
Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 15 octobre 2007

Présents à la réunion:

Monsieur Jean-Pierre Lamothe

Monsieur Olivier Dorier

Monsieur Philippe Robert

Monsieur Luc Hyvernat

Monsieur Christophe Longépé

Le conseil d'administration constate que la majorité des administrateurs étant présente, l'ordre du jour suivant peut être valablement discuté.

Ordre du jour:

1 Démission d'un administrateur et de l'administrateur-délégué

2 Démission d'un administrateur

- 3 Cooptation d'un nouvel administrateur
- 4 Cooptation d'un nouvel administrateur
- 5 Nomination d'un administrateur
- 6 Nomination d'un administrateur-délégué
- 7 Attribution de nouveaux pouvoirs bancaires

Les administrateurs passent en revue l'ordre du jour et après délibération prennent à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

1 L'assemblée acte la démission de Monsieur Vincent Poujardieu, de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué.

2 L'assemblée acte la démission de Madame Celine Huguet, de sa fonction d'administrateur.

3 Monsieur Christophe, Bernard Longépé, né à Orléans (France), le 13 mai 1975, demeurant à 31, rue d'Estienne d'Orves 94300 Vincennes (France) est coopté administrateur.

4 Monsieur Luc, Roland Hyvernat, né à Bourg-en-Bresse (France), le 15 juillet 1968, demeurant à Niendorfer Strasse 23, 22529 Hambourg, Allemagne, est coopté administrateur.

Le mandat des nouveaux administrateurs déterminé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2008.

L'assemblée Générale des actionnaires du 29 octobre 2007 ratifiera cette cooptation.

5 En application de l'article 13 des statuts de la société, de l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de l'autorisation conférée par l'assemblée générale qui s'est tenue le 22 décembre 1998, le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Christophe, Bernard Longépé, à la fonction d'Administrateur.

6 En application de l'article 13 des statuts de la société, de l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de l'autorisation conférée par l'assemblée générale qui s'est tenue le 22 décembre 1998, le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Luc, Roland Hyvernat, à la fonction d'Administrateur.

7 Le conseil décide l'attribution de nouveaux pouvoirs bancaires. Désormais les comptes bancaires seront opérés par la signature conjointe des personnes suivantes:

- Monsieur Jean-Pierre Lamothe
- Monsieur Philippe Robert
- Monsieur Olivier Dorier
- Monsieur Luc Hyvernat
- Monsieur Christophe Longépé
- Monsieur Jeroen van Zomeren
- Monsieur Christian Beele
- Madame Dominique Jacqmart
- Monsieur Stefan de Hoon

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

P. Robert / J.-P. Lamothe / L. Hyvernat / C. Longépé / O. Dorier.

Référence de publication: 2008005278/8478/57.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2007, réf. LSO-CL07676. - Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070177439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Mobileo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.127.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 10 décembre 2007

1. La société anonyme MONTEREY SERVICES S.A. a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. La société anonyme EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. a démissionné de son mandat d'administrateur.
4. Monsieur Hans De Graaf, administrateur de sociétés, né à Reeuwijk (Pays-Bas), le 19 avril 1950, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

5. Mademoiselle Nancy Bleumer, administrateur de sociétés, née à Doetinchem (Pays-Bas), le 30 novembre 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

6. Madame Monique Juncker, administrateur de sociétés, née à Ettelbrück (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 avril 1964, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

7. Monsieur Hans De Graaf, pré-nommé, a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 11 décembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *MOBILEO S.A.*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008005293/29/30.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, réf. LSO-CL05911. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070177237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Delemontes Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlang-sur-Mess, 7A, Am Brill.

R.C.S. Luxembourg B 60.758.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *DELEMONTES LUXEMBOURG S.A.*

Signature

Référence de publication: 2008005253/1113/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL06730. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070177226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Le Grand Bleu S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4822 Rodange, 17, rue Eugène Huberty.

R.C.S. Luxembourg B 51.389.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le cinq décembre.

Par-devant Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange.

Ont comparu:

Monsieur Luis Batalha Acurcio, employé privé, né à Lameiras/Terrugem, Portugal, le 4 février 1964 (Matricule 1964 0204 195), demeurant à L-4804 Rodange, 10, rue de Maribor.

Lequel comparant a déclaré ce qui suit:

qu'il est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée dénommée LE GRAND BLEU S.à r.l. avec siège social à L-4822 Rodange, 17, rue Eugène Huberty;

que la prédite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Georges D'Huart, de résidence à Pétange, le 30 mai 1995;

que les statuts de la société ont été publiés au Mémorial C no 442 en date du 9 septembre 1995;

que le capital social est fixé à cinq cent mille Francs Luxembourgeois (LUF 500.000,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille Francs Luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune;

que le capital social n'a pas été converti en euros (€);

que ladite société n'a plus d'activités depuis 1996;

que l'associé unique a décidé en conséquence la dissolution et la liquidation de la prédite société;

qu'il se déclarent investi de tout l'actif de la société, dont il déclare être le bénéficiaire économique réel;

qu'à sa connaissance il n'existe plus de passif à charge de la société et qu'il s'engage expressément à régler tout passif éventuel;

que partant la société est à considérer comme définitivement dissoute;

que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'adresse suivante: L-4873 Lamadelaine, 84, avenue de la Gare.

Frais

Les frais en rapport avec le présent acte resteront à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé l'acte avec Nous, notaire.

Signé: L. Batalha Acurcio, R. Schuman.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 décembre 2007. Relation: EAC / 2007 / 15547. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Santioni.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 14 décembre 2007.

R. Schuman.

Référence de publication: 2008005217/237/41.

(070177344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

SCI Les Freesias, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-5341 Moutfort, 8, Cité Ledenberg.

R.C.S. Luxembourg E 1.535.

L'an deux mille sept, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) INTERPAGOS Sàrl, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5341 Moutfort, 8, Cité Ledenberg, ici représentée par son gérant Monsieur Guy Pauly, agent d'assurances, demeurant à L-5341 Moutfort, 8, Cité Ledenberg.
- 2) Monsieur Guy Pauly, prénommé, agissant en son nom personnel.
- 3) Madame Carmen Pauly-Goetzke, sans état, demeurant à L-5341 Moutfort, 8, Cité Ledenberg.
- 4) Monsieur Pascal Pauly, étudiant, demeurant à L-5341 Moutfort, 8, Cité Ledenberg.
- 5) Mademoiselle Tania Pauly, étudiante, demeurant à L-5341 Moutfort, Cité Ledenberg.

Les comparants sub 3), 4) et 5) ici représentés par Monsieur Guy Pauly, prénommé, en vertu de trois procurations sous seing privé, datées du 27 novembre 2007, lesquelles resteront annexées aux présentes.

Lequels comparants, représentés comme mentionné ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société SCI LES FREESIAS, société civile immobilière, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 18 janvier 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 366 du 22 mai 2000.

- Qu'ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de Luxembourg, 40, rue de Bragance à L-5341 Moutfort, 8, Cité Ledenberg.

En conséquence le premier alinéa de l'article 4 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Moutfort.»

Deuxième résolution

Les associés constatent la conversion automatique du capital social de francs luxembourgeois en euros, c'est ainsi que le capital social est fixé à un montant de quatre-vingt-dix-neuf mille cent cinquante-sept euros quarante et un cents (99.157,41 EUR) représenté par mille (1.000) parts d'intérêts d'une valeur nominale de 99,1574 euros chacune.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-dix-neuf mille cent cinquante-sept euros quarante et un cents (99.157,41 EUR) représenté par mille (1.000) parts d'intérêts d'une valeur nominale de 99,1574 euros chacune.»

7813

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ mille euros (1.000,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Pauly, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, LAC/2007/38563. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008005181/220/48.

(070177186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

General Fidelity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 107.299.

L'an deux mille sept, le cinq décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination de GENERAL FIDELITY S.A., ayant son siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107299, dont le siège social a été transféré du Liechtenstein au Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 818 du 23 août 2005.

La séance est présidée par Monsieur Alain Thill, employé privé, avec adresse professionnelle au 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hubsch, employée privée, avec adresse professionnelle au 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prosper, employé privé, avec adresse professionnelle au 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cent vingt-cinq mille euros (125.000,- EUR) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit.

Ladite liste de présence, portant les signatures du mandataire des actionnaires tous représentés et des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la Société et décision subséquente de la mettre en liquidation.
2. Nomination de SG SERVICES S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 78.306, avec siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, comme Liquidateur.
3. Autorisation à donner au Liquidateur d'exécuter, à côté de la liquidation, les actes qui sont dans l'intérêt de la Société en conformité avec l'article 2 des statuts et l'article 145 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales (c'est-à-dire continuer les investissements, gérer, contrôler et développer les participations de la Société, le tout dans le but de la présente liquidation et comme support des investissements existants).
4. Sous réserve de l'approbation des points 1^{er} et 2, décision que le Liquidateur sera rémunéré aux dépens de la Société sur base des honoraires usuels pour ses services professionnels et le remboursement des dépenses encourues.
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de la mise en liquidation de la Société.
6. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

La Société est dissoute et subséquemment mise en liquidation.

Deuxième résolution

SG SERVICES S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 78.306, avec siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, est nommée aux fonctions de Liquidateur.

Troisième résolution

Le Liquidateur est autorisé à exécuter, à côté de la liquidation, les actes qui sont dans l'intérêt de la Société en conformité avec l'article 2 des statuts et l'article 145 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales (c'est-à-dire continuer les investissements, gérer, contrôler et développer les participations de la Société, le tout dans le but de la présente liquidation et comme support des investissements existants).

Quatrième résolution

La rémunération du Liquidateur est fixée sur base des honoraires usuels pour ses services professionnels et le remboursement des dépenses encourues.

Cinquième résolution

Par vote spécial, décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de la mise en liquidation de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros (750,- EUR).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Thill, F. Hubsch, M. Prospert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 décembre 2007, Relation GRE/2007/5664. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 décembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008005218/231/72.

(070177114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Finaco S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 60.172.

L'an deux mille sept, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding FINACO S.A., ayant son siège social à L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg section B numéro 60.172, constituée suivant acte reçu le 1^{er} juillet 1997, publié au Mémorial C numéro 600 du 31 octobre 1997.

L'assemblée est présidée par Monsieur Willem Van Cauter, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Strassen.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 125 (cent vingt-cinq) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Abandon du régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et adoption du statut d'une société de participations financières (SOPARFI) en remplaçant l'article 2 des statuts comprenant l'objet social par le texte suivant:

« **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et de licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

2) Modification afférente des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de participation financière régie par les dispositions instaurées par le règlement grand-ducal relatif du 24 décembre 1990 concernant les sociétés dites usuellement SOPARFI.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de remplacer l'article 2 des statuts définissant l'objet de la société pour lui donner la teneur reprise à l'ordre du jour de la présente assemblée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes. Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: W. Van Cauter, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2007, Relation LAC/2007/38369. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008004832/211/53.

(070176520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Finvesta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 90.596.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur François Pletschette, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch,

ici représenté par Monsieur Norbert Meisch, qualifié ci-après, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

2. Monsieur Norbert Meisch, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

a.- Que la société anonyme FINVESTA S.A. (ci-après la «Société»), avec siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 90.596, a été constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 23 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 146 du 12 février 2003.

b.- Que le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et euros (31,- EUR) chacune.

c.- Que les comparants sont les seuls et uniques actionnaires de la Société.

d.- Que l'activité de la Société ayant cessé et que les comparants, en tant qu'actionnaires uniques, siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, prononcent la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e.- Que les actionnaires se désignent comme liquidateurs de la Société.

f.- Que les liquidateurs requièrent le notaire instrumentant d'acter qu'ils déclarent avoir réglé tout le passif de la Société, moyennant reprise par les actionnaires de l'intégralité de l'actif et du passif, et transférer tous les actifs au profit des actionnaires.

g.- Que les comparants sont investis de tous les éléments actifs de la Société et répondront personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

h.- Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

i.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

j.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société.

k.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de sept cent cinquante euros, sont à la charge de la Société.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénoms, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Meisch, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 décembre 2007, Relation GRE/2007/5520. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 décembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008005223/231/52.

(070177356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Le Coffre Fort, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 17, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 111.024.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LE COFFRE FORT

FIDECO LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008005241/5167/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2007, réf. LSO-CL07663. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070177413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Alimpex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1127 Luxembourg, 8, Square André.

R.C.S. Luxembourg B 22.088.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008005242/2337/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2007, réf. LSO-CL07626. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070177361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Dupont-Eubelen Patrimoine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 49, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 73.013.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2007.

I. Eubelen

Administrateur délégué

Référence de publication: 2008005243/2319/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL06779. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070177318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Villeneuve Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 42.989.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008005244/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2007, réf. LSO-CL03455. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070177295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

TSL Distribution, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 115.302.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour TSL DISTRIBUTION S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008005245/8470/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, réf. LSO-CL07389. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070177277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Archie S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 905.250,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 99.140.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008005246/1337/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, réf. LSO-CL07397. - Reçu 48 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070177280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Compagnie des Bois Tropicaux (C. B. T.), Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 31.141.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 18 juin 2007 a reconduit pour un terme d'un an le mandat d'administrateur de Madame Nathalie Thunus et de Messieurs Luciano Dal Zotto et Guy Schosseler, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2008.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme d'une année, le mandat de Commissaire aux comptes de Monsieur Nico Becker, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2008.

Pour extrait conforme

COMPAGNIE DES BOIS TROPICAUX (C.B.T.)

Signature

Référence de publication: 2008005261/546/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL07015. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070177312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Millipart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 207.860.500,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 112.435.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008005249/1729/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2007, réf. LSO-CL07570. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070177261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Millilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.100,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 68.022.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008005250/1729/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2007, réf. LSO-CL07567. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070177265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

NCHA of Luxembourg, National Cutting Horse Association of Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-3763 Tetange, 9, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg F 7.475.

STATUTS

Art. 1^{er}. L'association est une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif, ainsi que par les dispositions qui suivent.

Art. 2. Dénomination. L'association porte le nom de NATIONAL CUTTING HORSE ASSOCIATION of Luxembourg. L'association peut être désignée par l'abréviation NCHA of Luxembourg. Dans les dispositions qui suivent le terme «L'association» est utilisé pour désigner la NATIONAL CUTTING HORSE ASSOCIATION of Luxembourg.

L'association est neutre du point de vue politique et idéologique.

Art. 3. Siège. Le siège social de l'association est situé à: 9, rue de l'Eau, L-3763 Tetange.

Le conseil d'administration a le choix de l'immeuble où le siège est établi et peut le transférer par simple décision.

Art. 4. Durée. La durée de l'association est illimitée.

Art. 5. But. L'association a notamment comme mission:

- a) d'être le représentant exclusif de la NCHA au Luxembourg,
- b) de promouvoir le cheval de Cutting au Luxembourg,
- c) de promouvoir son élevage,
- d) de porter les disciplines du Cutting, ainsi que toutes les disciplines concernant le travail avec du bétail, à la connaissance du grand public par l'organisation de conférences, cours, stages, concours, etc., et de montrer, expliquer et développer l'occupation, sous toutes ses formes, en soulignant notamment les aspects sportifs, scientifiques, artistiques et historiques,
- e) de représenter ses membres et de sauvegarder l'intérêt de ses membres vis-à-vis des autorités, administrations et associations du pays et à l'étranger,
- e) de favoriser la formation de cavaliers dans ces disciplines,
- f) la collaboration avec toutes les associations, institutions et sociétés permettant la mise en œuvre des buts et objectifs de l'association,
- g) de favoriser toutes les activités servant à l'établissement et l'amélioration de relations personnelles et sociales dans la communauté équestre nationale et internationale, notamment dans le domaine de la famille et dans le sens d'une bonne entente des peuples.

Art. 6. Sociétaires. L'association se compose de membres actifs et de membres donateurs.

Toute personne physique ou morale peut devenir membre de l'association. Les adhésions sont formulées par écrit, signées par le demandeur, et soumises à l'acceptation du conseil d'administration, lequel, en cas de refus, n'est pas tenu d'en indiquer le motif.

Les personnes physiques ayant acquis des mérites particuliers au profit de l'association peuvent être nommés membre d'honneur par l'Assemblée Générale des membres. Les membres d'honneurs ont les mêmes droits que les membres actifs.

L'admission de mineurs d'âge comme membre actif est liée à l'accord préalable par écrit des parents.

Tous les membres ont le droit de parole, ainsi que le droit de vote durant les Assemblées Générales. Tous les membres peuvent déposer des motions.

Tous les membres et tous les sponsors ont le droit d'accès à toutes les organisations de l'association.

Tous les membres ont l'obligation:

- de supporter l'association dans l'accomplissement de ses buts et objectifs, de traiter la propriété de l'association avec ménagement et prudence;
- d'acquitter la cotisation au début de l'année sociale.

La qualité de membre s'acquiert par le paiement de la cotisation. La date de paiement de la cotisation détermine la date d'entrée à l'association.

La qualité de membre se perd par:

- le décès;
- le refus de payer la cotisation;
- une déclaration de sortie verbale ou écrite;
- l'exclusion.

Le fait de ne pas régler la cotisation dans un délai de trois (3) mois après le troisième (3^e) rappel équivaut à un refus au sens de cet article.

La perte de la qualité de membre annule tous les droits pouvant résulter de cette qualité de membre. Tout recours en dédommagement, ainsi que toute restitution de cotisations ou de dons matériels ou financiers est exclu.

L'exclusion peut seulement être prononcée dans le cadre des cas prévus ci-après par l'Assemblée Générale à la majorité des deux tiers (2/3) des votes donnés.

L'exclusion intervient:

- en cas d'infraction grave ou en cas d'infractions répétées contre les présents statuts ou contre les intérêts de l'association;
- en cas de comportement antisportif ou incollégial grave.

Les cotisations sont proposées par le Comité et confirmées par l'Assemblée Générale par simple majorité des votes donnés. Les cotisations sont payables à l'avance pour 12 mois.

Art. 7. Ressources. Les ressources de l'association se composent:

- des cotisations et souscriptions de ses membres,
- de dons bénévoles,
- de subsides ou d'autres allocations,
- des recettes provenant de l'organisation de spectacles, de conférences de voyages touristiques et culturels,
- de participation à un spectacle, séminaire de formation, de toutes autres ressources autorisées par les textes législatifs et réglementaires.

Art. 8. Assemblée Générale. L'association est formée par:

- 1) l'Assemblée Générale des membres;
- 2) le Comité.

L'Assemblée Générale est l'institution suprême de l'association.

L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit une fois par an dans un délai de quatre (4) mois après la clôture de l'année sociale précédente. La date, l'heure et le lieu sont portés par écrit par le Comité à la connaissance de tous les membres au moins 15 jours à l'avance (date de la poste).

L'ordre du jour est annexé à l'invitation.

Le Comité peut, de sa propre initiative, convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire.

Le Comité doit convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire dans un délai de 15 jours sur demande écrite et motivée d'au moins un cinquième (1/5) des membres de l'association.

L'ordre du jour est arrêté par le Comité. La modification de l'ordre du jour par l'Assemblée Générale est possible, à l'exception des amendements aux statuts et des élections pour le Comité.

Les demandes de modification de l'ordre du jour sont à présenter au début de l'Assemblée Générale.

Des modifications de l'ordre du jour doivent être prises en considération sur demande écrite d'au moins un cinquième (1/5) des membres de l'association.

L'Assemblée Générale ne peut délibérer valablement que si au moins la moitié des membres est représentée.

Toutefois, l'Assemblée peut, lors d'une deuxième réunion, délibérer valablement sur tous les points ayant figure à l'ordre du jour de la réunion précédente, quelque soit le nombre de ses membres présents.

L'Assemblée Générale est seule responsable pour:

- 1) La nomination et la révocation du Comité;
- 2) La désignation de deux réviseurs de caisse;
- 3) La fixation de la cotisation;
- 4) La réception du rapport d'activité et du rapport de caisse du Comité, ainsi que du rapport des réviseurs de caisse;
- 5) Les amendements à porter aux statuts;
- 6) La nomination de membres d'honneur;
- 7) Dissoudre la société.

L'Assemblée Générale prend ses décisions sur simple majorité des votes données, à moins que des dispositions légales ou des dispositions spécifiques des présents statuts n'y dérogent.

Les décisions sont prises par vote public ou par main levée, à moins que des dispositions légales ou des dispositions spécifiques des présents statuts ne s'y opposent.

L'élection du Comité, l'élection des réviseurs de caisse, ainsi que toutes les questions de personnel doivent se faire par vote secret si un seul membre présent ne l'exige. Si non, ces décisions sont prises par vote public ou par main levée.

Des comptes-rendus seront rédigés lors des réunions.

Art. 9. Comité. Le Comité se compose:

- 1) du Comité de gestion;
- 2) d'au minimum 2 et au maximum 5 assesseurs.

Le Comité de gestion se compose:

- 1) d'un président;
- 2) d'un vice-président;
- 3) d'un secrétaire;
- 4) d'un secrétaire approuvé par la NCHA of America
- 4) d'un trésorier.

Deux d'entre eux, peuvent ensemble valablement représenter l'association.

Le Comité gère les affaires courantes de l'association. Le Comité a l'obligation de rendre compte à l'assemblée générale.

Le Comité est élu pour une période de deux (2) ans. Le Comité reste en fonction jusqu'à l'élection d'un nouveau Comité. Une réélection est possible.

Tous les domaines et devoirs non réservés spécifiquement à l'Assemblée Générale incombent au Comité.

Le Comité se réunit en cas de besoin.

Le quorum est atteint si au moins la moitié des membres est présente.

Si le quorum n'est pas atteint, le président est tenu de convoquer par écrit dans les huit (8) jours qui suivent une deuxième réunion du Comité avec le même ordre du jour. Un quorum n'est plus requis pour cette réunion.

Le Comité décide sur base de la simple majorité des votes donnés. En cas de parité, le vote du président est déterminant.

Le président est obligé de convoquer une réunion du Comité dans un délai de huit (8) jours si la majorité absolue des membres du Comité le demande par écrit.

En cas de démission, de non-disponibilité prolongée ou de décès d'un membre, le Comité peut:

- désigner un remplaçant
- procéder à la redistribution des charges au sein du Comité, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Tout membre élu du Comité absent, sans excuse valable, à trois réunions consécutives, ou à six réunions non consécutives, est réputé démissionnaire.

Art. 10. Membres du Comité.

Président:

Le Président convoque les assemblées générales et les réunions du conseil d'administration.

Le président préside les réunions et les assemblées générales.

Il est élu par les membres de l'assemblée générale.

Il représente l'association dans tous les actes de la vie civile et est investi de tous les pouvoirs à cet effet,

Il a notamment qualité pour ester en justice au nom de l'association tant en demande qu'en défense.

Vice Président:

Le Vice Président remplace le président en cas d'absence.

Secrétaire:

Le secrétaire rédige à chaque séance un rapport et le présente à la réunion suivante pour approbation. Le rapport doit indiquer le nombre de membres présents et le texte de propositions présentées.

Il établit toutes les pièces nécessaires pour l'administration de l'association. Il est responsable de la tenue des archives.

En fin d'année, il doit présenter un compte-rendu d'activité. Il est chargé de la correspondance et des convocations.

Secrétaire approuvé par la NCHA of America:

Il doit passer un test auprès de la NCHA of America et est le seul de pouvoir gérer des Concours approuvés par la NCHA of America.

Trésorier:

Le trésorier gère la fortune de l'association.

Il est chargé de tout ce qui concerne la gestion du patrimoine de l'association.

Il effectue tout paiement et perçoit toutes recettes sous la surveillance du Président.

Toutes les dépenses doivent être signées par le trésorier et un autre membre du Comité. Toutefois, les dépenses supérieures à 150 euros doivent être ordonnancées par le Président, ou à défaut, en cas d'empêchement, par tout autre membre du Comité.

Il tient une comptabilité régulière, au jour le jour, de toutes les opérations et rend compte à l'Assemblée annuelle, qui statue sur la gestion.

Art. 11. Révisions de caisse. L'assemblée Générale désigne pour une durée d'un an deux réviseurs de caisse. Ils sont tenus de contrôler matériellement et d'analyser objectivement la comptabilité après échéance de l'année sociale et d'informer l'Assemblée Générale sur les résultats et conclusions de leur révision.

Les réviseurs de caisse ne peuvent pas être membres du Comité.

En cas de doute motivé, des révisions intermédiaires sont admises.

Art. 12. Modification aux statuts. L'assemblée générale peut modifier les présents statuts dans les conditions prévues par l'article 8 de la loi du 21 avril 1928 concernant les associations sans but lucratif.

Art. 7. Dispositions diverses. L'année sociale et l'exercice comptable commencent le 1^{er} janvier et se terminent le 31 décembre.

L'Assemblée Générale peut prononcer la dissolution de l'association dans les conditions prévues à l'article 20 de la loi du 21 avril 1928.

En cas de dissolution, l'avoir social de l'association, après acquittement du passif, sera mis à la disposition de la LIGUE NATIONALE POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX.

Tous les cas non prévus par la loi du 21 avril 1928 ou les présents statuts seront tranchés par l'Assemblée Générale des membres.

Les présents statuts entrent en vigueur au moment de leur acceptation par l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée à cette fin.

Composition du Comité

Martin Parage
Patrick Pauly
Nathalie Mores
Peggy Parage
Ferdy Nosbusch
Karin Pauly
Alain Molitor
Patrick Duarte

Signature.

Référence de publication: 2008005375/8436/190.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2007, réf. LSO-CL05195. - Reçu 551 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070177382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

**Auditorium Investments 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. European Radial Tyre Technology Development Corporation S.à r.l.).**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 102.629.

In the year two thousand and seven, on the fifteenth of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole partner of EUROPEAN RADIAL TYRE TECHNOLOGY DEVELOPMENT CORPORATION S.à r.l., a société à responsabilité limitée, established in 7, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 102.629, incorporated by deed enacted on the sixth of July 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1123 of the ninth of November 2004.

The meeting is presided by Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Régis Galiotto, jurist, professionally residing in Luxembourg.

The chairman requested the notary to act:

I.- The sole partner present or represented and the number of shares held by him is shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxy and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the five hundred shares, of twenty-five euros, representing the whole capital of the Company, are represented so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda on which the partner had been beforehand informed. As long as the Company remains with one sole partner, he exercises the powers devolved to the General Meeting.

III.- That the agenda of the meeting are the following:

Agenda:

1.- Amendment of the title of the Company, to be changed into AUDITORIUM INVESTMENTS 5 S.à r.l.

2.- Amendment of Article 2 of the Articles of Association.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole partner decides what follows:

First resolution

The sole partner decides to change the title of the Company, from EUROPEAN RADIAL TYRE TECHNOLOGY DEVELOPMENT CORPORATION S.à r.l. to AUDITORIUM INVESTMENTS 5 S.à r.l.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the sole partner decides to amend Article two of the Articles of Association, to read as follows:

« **Art. 2.** The Company is incorporated under the name of AUDITORIUM INVESTMENTS 5 S.à r.l.»

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version en langue française:

L'an deux mille sept, le quinze novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A Luxembourg;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée EUROPEAN RADIAL TYRE TECHNOLOGY DEVELOPMENT CORPORATION S.à r.l., ayant son siège social au 7, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 102629, constituée suivant acte reçu le 6 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1123 du 9 novembre 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient est renseigné sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que la procuration, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les cinq cents parts sociales, de vingt cinq euros chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé. Aussi longtemps que la société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de la dénomination de la société, à changer en AUDITORIUM INVESTMENTS 5 S.à r.l.

2.- Modification de l'article 2 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination de la société, de EUROPEAN RADIAL TYRE TECHNOLOGY DEVELOPMENT CORPORATION S.à r.l. en AUDITORIUM INVESTMENTS 5 S.à r.l.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société existe sous la dénomination de AUDITORIUM INVESTMENTS 5 S.à r.l.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, Relation LAC/2007/36779. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Frising.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008005382/211/86.

(070177203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Bleu Marine Communication, Société Anonyme.

Siège social: L-1425 Luxembourg, 2, rue Fort Dumoulin.

R.C.S. Luxembourg B 104.020.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 20 décembre 2007 que:

- L'assemblée générale a décidé de révoquer Messieurs Pierre Dormal et Stéphan Langer de leur fonction d'administrateur de la société et de nommer en leur remplacement:

- Monsieur Michel Bastos, agent d'assurances, né le 16 juin 1975 à Luxembourg, demeurant à L-9835 Hoscheid-Dickt;

- Monsieur Stéphane Wittenbol, photographe, né le 12 mai 1961 à Uccle (Belgique), demeurant à B-6210 Villers-Perwin.

- L'assemblée générale a décidé que le mandat des administrateurs viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

- L'assemblée générale a décidé de révoquer Monsieur Michel Michaux de sa fonction de commissaire aux comptes et de nommer en son remplacement la société D.M.S. & ASSOCIES S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

- L'assemblée générale a décidé que le mandat du commissaire aux comptes viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

- L'assemblée générale a décidé d'autoriser le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la Société concernant cette gestion à Monsieur Marc Schievekamp, avec adresse professionnelle à L-9964 Huldange, 17, op d'Schleid.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Schievekamp

Administrateur

Référence de publication: 2008005677/7062/29.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007, réf. LSO-CL06148. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080000484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2008.